

Classes bi-langues

L'Apel demande un rendez-vous au Ministre de l'Education nationale.

Au moment même où Madame la Ministre présente la stratégie pour l'apprentissage des langues vivantes, l'Apel désapprouve l'inégalité de traitement des classes bi-langues par certains services déconcentrés de l'Etat.

Depuis le lancement de la réforme du collège, l'Apel a exprimé à plusieurs reprises son désaccord sur la suppression de la majorité des classes bi-langues. Par ailleurs, lors d'un récent petit déjeuner débat sur le thème des langues vivantes, le 5 décembre dernier, l'Apel a fait plusieurs propositions pour améliorer l'apprentissage des langues.

Il y a encore quelques jours, notre mouvement demandait à Madame la Ministre de faire un geste significatif supplémentaire pour l'apprentissage des langues vivantes, en permettant à tous les élèves qui le souhaitent de commencer la seconde langue vivante dès la 6^{ème}.

En effet, au moment où notre pays doit tout mettre en œuvre pour améliorer l'apprentissage des langues, il est grandement insuffisant de limiter une offre de formation, qui a fait ses preuves dans de nombreux établissements, au seul dispositif de continuité des parcours linguistiques.

Dans le cadre d'une réforme qui ouvre la voix de l'autonomie des établissements, il est contradictoire de refuser aux équipes éducatives la possibilité de poursuivre une politique éducative ambitieuse.

Pour les parents d'élèves, attachés à la liberté de choix et à l'équité, il est injuste de limiter en 6^{ème} l'offre de classes bi-langues aux seuls élèves qui, en primaire, ont étudié une langue différente de l'anglais ou ont eu la chance de commencer une deuxième langue vivante.

Pour toutes ces raisons, l'Apel va solliciter un rendez-vous auprès de Madame la Ministre dès aujourd'hui.